

PREMIÈRES SYNTHÈSES

EMBAUCHES ET LICENCIEMENTS AU COURS DE L'ANNÉE 1993 : UN MARCHÉ DE L'EMPLOI EN VOIE DE REDRESSEMENT ?

En 1993, comme en 1992, les établissements de 10 salariés et plus du secteur privé perdent des emplois. Mais paradoxalement, certains signes permettent de regarder l'avenir avec davantage d'optimisme : dès la fin de l'année 1992, nombre de petites entreprises ont commencé à reconstituer prudemment leurs potentiels d'emplois à durée limitée. Surtout, à partir de la mi-1993, d'un trimestre sur l'autre, les licenciements économiques ont commencé de se faire moins fréquents et les embauches stables amorcent un redressement. De telles évolutions n'avaient plus été observées depuis 1990, date qui avait marqué l'entrée du marché de l'emploi dans le cycle récessif.

En 1993, face au recul de l'activité, bien des entreprises ont dû ajuster leurs effectifs à la baisse : sur le champ des enquêtes sur les mouvements de main-d'oeuvre (1), l'emploi salarié a diminué, en un an, de près de 2 %. Prise comme un tout, l'année 1993 a été marquée par un important déficit d'embauches et un niveau élevé de licenciements économiques.

A certains égards, ce recul peut paraître exceptionnel : l'économie française n'avait pas habitué les observateurs à des cycles aussi profonds. L'évolution des indicateurs du marché du travail s'inscrivait pour-

(1) - Enquêtes sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO) dans les établissements de 10-50 salariés, et Déclarations sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO) dans les établissements de plus de 50 salariés.



Principaux indicateurs selon le secteur d'activité et la taille des établissements

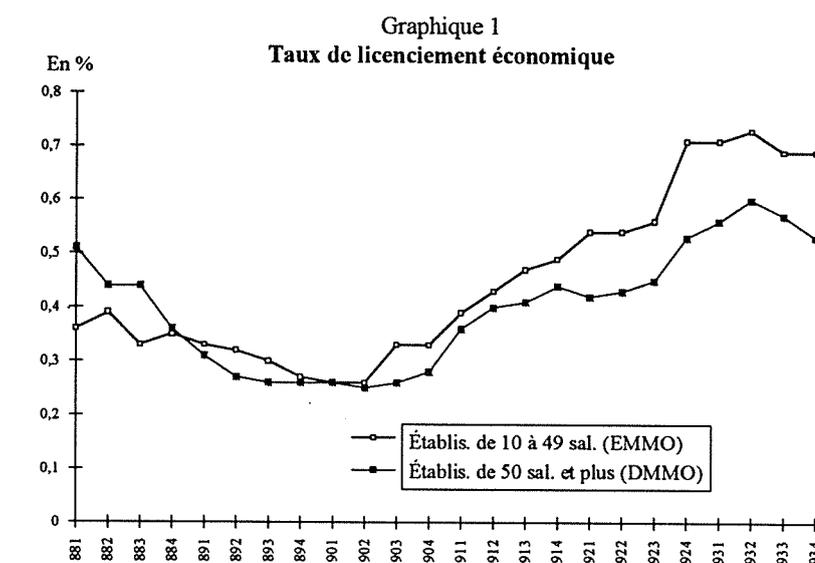
	Établissements de 10 salariés et plus								Taux pour 100 salariés présents en début d'année							
	Taux de rotation				Taux d'évolution				Taux d'entrée				Taux de sortie			
	1990	1991	1992	1993	1990	1991	1992	1993	1990	1991	1992	1993	1990	1991	1992	1993
Secteur d'activité :																
Industrie	24,0	21,4	19,5	17,7	0,2	-2,2	-2,9	-4,2	24,1	20,3	18,0	15,6	23,9	22,4	20,9	19,8
BGCA	26,9	24,6	21,0	18,3	2,1	0,5	-3,1	-3,4	28,0	24,8	19,4	16,6	25,9	24,3	22,5	20,0
Tertiaire	41,0	39,9	37,5	36,4	2,1	1,3	0,2	-0,1	42,0	40,6	37,6	36,4	40,0	39,2	37,4	36,5
Taille des établissements :																
10 à 49 salariés	33,8	31,8	29,3	28,1	2,7	1,6	-0,1	-0,4	35,2	32,6	29,2	27,9	32,5	31,0	29,3	28,3
50 à 199 salariés	40,5	37,6	34,8	33,7	1,4	-0,7	-1,8	-2,4	41,2	37,2	33,8	32,5	39,9	37,9	35,7	35,0
200 à 499 salariés	33,2	30,6	29,3	27,1	-0,2	-1,8	-2,1	-3,0	33,1	29,7	28,2	25,6	33,3	31,5	30,4	28,7
500 salariés et plus	17,3	16,1	15,1	13,6	-0,6	-2,2	-3,1	-3,7	17,1	15,0	13,6	11,8	17,6	17,2	16,7	15,5
Ensemble	33,3	31,6	29,4	28,1	1,4	0,0	-1,2	-1,8	34,0	31,6	28,8	27,2	32,6	31,6	30,0	29,0

Source : Estimation DARES, Ministère du Travail, à partir de DMMO et EMMO.

tant dans une certaine continuité : entre fin 1990 et fin 1992, le niveau d'embauche sur contrat à durée indéterminée a reculé régulièrement chaque trimestre, dans les petites unités comme dans les grandes. Sur la même période, l'intensité des licenciements économiques a été chaque trimestre plus importante (graphique 1).

Amorcés tous deux au même tournant des années 1990, ces deux mouvements (recul des embauches stables, hausse des licenciements économiques) se sont combinés pendant environ trois ans et c'est au début de l'année 1993 que leur effet dépressif a atteint son maximum, en même temps que l'économie française entrait en récession. Les licenciements économiques sont alors, chaque trimestre, deux fois plus fréquents que fin 1989, les embauches sur contrat stable presque deux fois plus rares.

Les enquêtes sur les mouvements de main-d'oeuvre (EMMO et DMMO) ne permettent pas seulement de revenir à l'origine de ce recul très net de l'emploi en 1993. Elles sont aussi l'occasion de dater le retournement aboutissant à un début d'amélioration de l'emploi au premier semestre 1994. En effet, dès la mi-1993, et pour la première fois depuis la fin 1989, l'intensité des licenciements économiques faiblit d'un trimestre sur l'autre, dans les petits



Source : DARES-MTEFP.

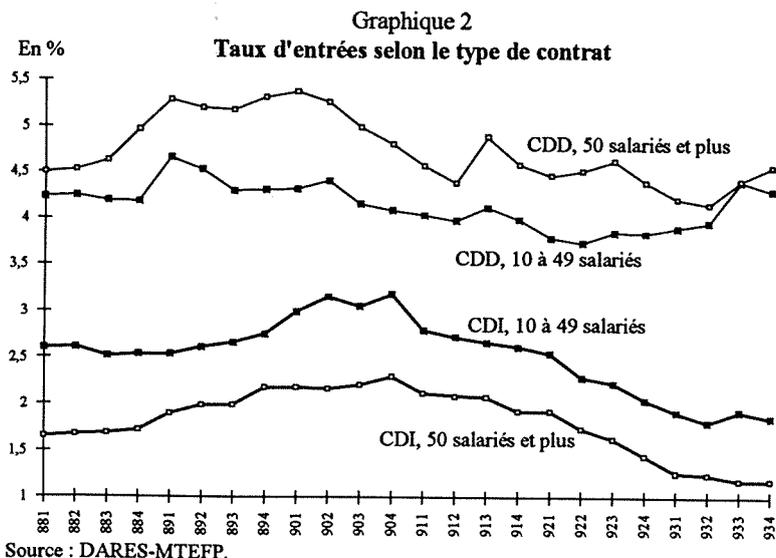
comme dans les grands établissements. Inversement, les embauches sur contrats stables ne diminuent plus. Autrement dit, deux des flux fondamentaux du marché de l'emploi ont amorcé un début de retournement voilà environ un an, au milieu de l'année 1993. Tout à fait négative quand on en fait le bilan global, l'année 1993 a donc peut-être marqué la fin d'un cycle récessif sur le marché de l'emploi.

Signaux précurseurs

Embaucher une personne sur contrat stable, ou au contraire licencier un salarié, sont des décisions fortes de la

part des employeurs. Elles ne se prennent que lorsque l'incertitude est levée sur l'orientation à la hausse, ou à la baisse, de l'activité. C'est pour cette raison que le lien est si direct entre la conjoncture réelle et le volume des contrats stables conclus ou rompus.

Les contrats à durée déterminée correspondent à des ajustements d'une autre nature : ils peuvent correspondre à des périodes d'essai pour les salariés. Ils répondent aussi à des flux de commandes inattendus, dont on n'est pas sûr qu'ils auront un lendemain. Autrement dit, leurs variations peuvent n'avoir qu'un lien très lâche avec le niveau réel de l'activité.



Néanmoins il semble clair qu'une partie des ajustements se réalise d'abord, et de façon anticipée, sur les contrats à durée déterminée. Les décisions portant sur les contrats stables ne viennent que dans un second temps, lorsque l'état de la conjoncture se confirme. Ainsi le retournement du début des années 1990 avait-il été précédé dès le début de l'année 1989 par une inflexion des embauches sur CDD : pressentant les difficultés à venir, les entreprises avaient commencé par ne pas renouveler la frange des contrats les plus récemment conclus (graphique 2).

Ce type de signes précurseurs s'observent en premier lieu dans les petites unités : sans doute sont-elles plus attentives encore que les grandes entreprises à ne pas soudain se retrouver en situation de sureffectifs.

A cet égard, les évolutions du marché de l'emploi sont de nouveau plutôt encourageantes : en effet depuis la fin de l'année 1992, les embauches sur CDD sont de nouveau orientées à la hausse dans les petites unités. Avant même que le point de retournement du cycle ait été atteint, nombre de petites entreprises ont commencé de reconstituer leurs effectifs, en utilisant les possibilités offertes par les CDD. Les contrats à durée déterminée conclus dans les PME au cours du quatrième trimestre 1993, représentent environ 4,5 % de leurs effectifs, soit près d'un point de plus qu'à la fin 1992.

Dans les grandes entreprises, le retournement précurseur sur ce type de contrat n'est intervenu qu'un an plus tard, fin 1993, une fois les frémissements de la reprise perceptibles au niveau macroéconomique.

Autrement dit, l'amélioration observée lors des derniers trimestres pour les contrats stables a bel et bien été précédée d'un début de consolidation des emplois sur contrats à durée limitée.

Un redressement plus ou moins précoce selon les secteurs

Les enquêtes sur les mouvements de main-d'œuvre permettent d'observer au niveau micro-économique les

décisions (embaucher, licencier) dont dépend l'évolution du marché du travail : à ce titre, nous venons de le voir, elles livrent dès 1993 certains indices concordants, permettant d'anticiper le redressement du premier semestre 1994.

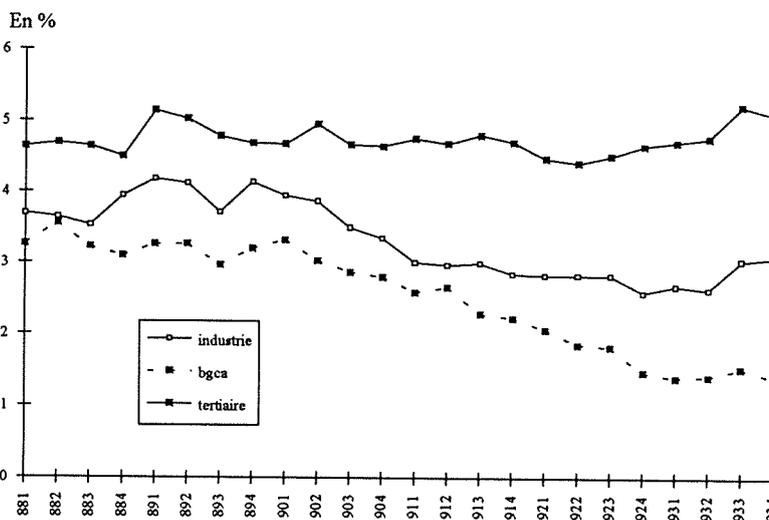
Les mêmes évolutions sont repérables dans chacun des grands secteurs de l'économie, tertiaires ou industriels : intérêt croissant des entreprises pour les contrats stables, précédé, quelques trimestres plus tôt, d'une consolidation de l'emploi à durée déterminée.

Les différents secteurs ne connaissent toutefois pas les mêmes retournements au même moment : les «chocs» positifs, ou négatifs, auxquels chacun fait face sont en partie indépendants les uns des autres (comme exemple de choc «localisé» on peut penser à la prime à la casse dans l'automobile).

C'est sans doute dans les petits établissements des services et du commerce que les premiers signes positifs ont été repérables : l'érosion du volume d'emploi à durée limitée a cessé dès l'été 1992 (graphique 3a). La conjoncture de l'emploi industriel n'a commencé de s'éclaircir que trois ou quatre trimestres plus tard.

Apparus initialement dans le tertiaire, ces tout premiers frémissements

Graphique 3a
Entrées sur CDD dans les établissements de 10 à 49 salariés (EMMO)



ont cependant reçu une confirmation plus rapide dans le bâtiment et l'industrie manufacturière. Au cours de l'année 1993, les établissements de ces secteurs ont ainsi progressivement infléchi, d'un trimestre sur l'autre, leur recours aux licenciements économiques : à la fin de l'année, dans les grands établissements des travaux publics, ils sont près de deux fois moins fréquents qu'un an plus tôt, fin 1992 (graphiques 4a et 4b). Dans le tertiaire, cette amélioration est encore à peine perceptible.

De même le redressement de l'embauche stable intervient dès la fin 1993 dans les petits établissements industriels, alors qu'il est encore à peine en gestation dans les services et les commerces (graphique 3b). Fin 1993, les PMI ont presque quasiment retrouvé le niveau d'embauche stable qui était le leur un an et demi plus tôt.

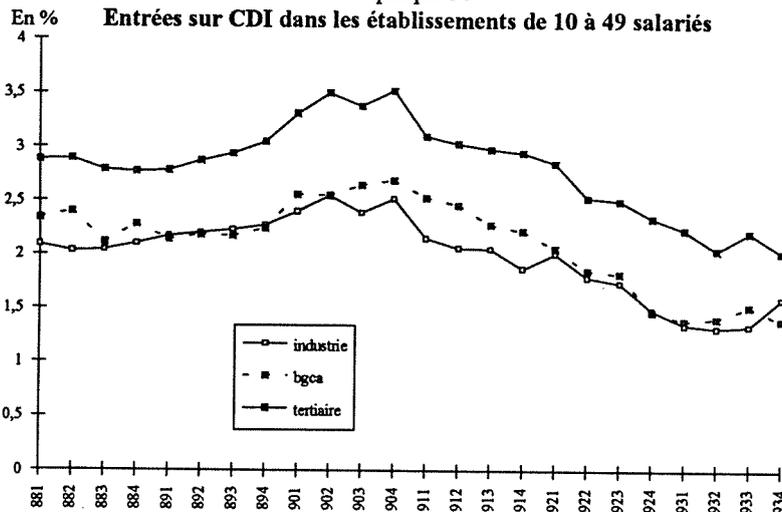
Au total, les cycles d'embauches stables et de licenciements semblent plus marqués dans les secteurs industriels. Les services s'appuient davantage sur les contrats à durée déterminée. Peut-être aussi l'ajustement des services à la conjoncture se réalise-t-il davantage par la variation du temps de travail des salariés.

N. Barthélémy,

C. Jaulent,

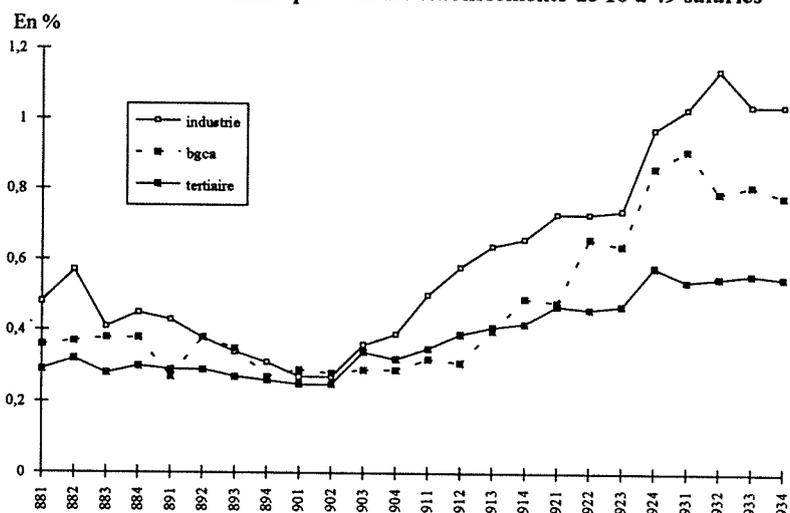
Département emploi (DARES).

Graphique 3b
Entrées sur CDI dans les établissements de 10 à 49 salariés



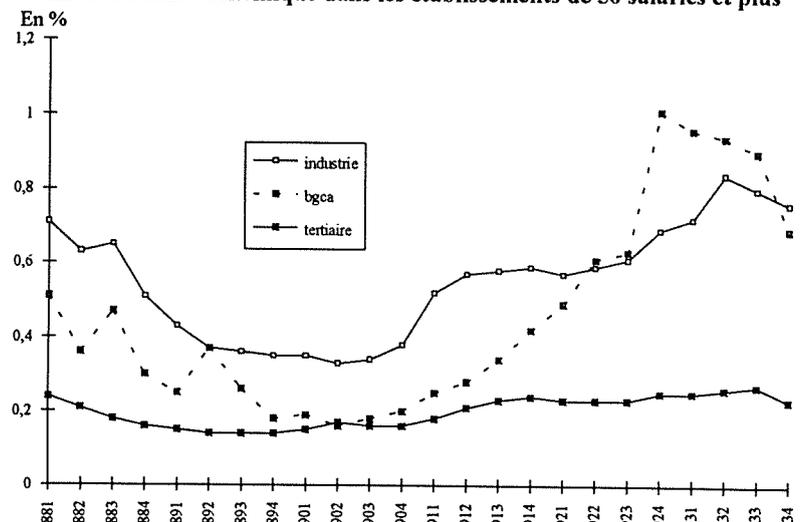
Source : DARES-MTEFP.

Graphique 4a
Licenciement économique dans les établissements de 10 à 49 salariés



Source : DARES-MTEFP.

Graphique 4b
Licenciement économique dans les établissements de 50 salariés et plus



Source : DARES-MTEFP.